

Protection Juridique Privée

La certitude d'être bien défendu !



OBJET

- En cas de **litige** dans le cadre de la **vie privée**

CIBLE

- **Tous les membres de la famille** : conjoint, concubin, enfants à charge fiscalement

GARANTIES

- L'habitat
- La consommation
- Le travail
- Le recouvrement des impayés
- La santé
- L'administration
- La construction
- Les personnes

ASSISTANCE

- Service Juridique de Garantie Assistance de 9h à 18h du lundi au vendredi

Mentonnaise d'Assurances

15 Porte de France – BP223 – 06500 Menton

Tél : 04 93 57 03 03 Mail : contact@mentonassurances.com